

La criminalité internationale et le narcotrafic

La criminalité internationale, y compris les questions liées à la production et à la consommation de drogues illicites, constitue l'un des principaux thèmes du Sommet du G-8, à Birmingham. Les travaux à l'ordre du jour du Sommet reflètent le programme canadien de lutte contre le crime organisé, que ce soit le trafic des drogues, le trafic des personnes ou celui des armes. Les criminels organisés profitent des technologies nouvelles pour améliorer leurs communications et trouver de nouvelles possibilités de fraude et de vol. Tout comme ses partenaires du G-8, le Canada est préoccupé par le blanchiment des gains illicites provenant de ces activités.

Le Groupe de Lyon

Lors du Sommet de Halifax, en 1995, un groupe d'experts de haut niveau sur le crime organisé international a été établi, aux travaux duquel participent des représentants des agents de l'application de la loi, de la justice, de l'immigration, des douanes et d'autres organismes. À titre de président du Sommet de Halifax, le Canada a été chargé de mettre sur pied le groupe d'experts et d'élaborer les 40 recommandations sur des mesures précises qui ont été approuvées au Sommet de Lyon, où le groupe d'experts a été rebaptisé Groupe de Lyon. Les 40 recommandations ont été avalisées par l'Assemblée générale de l'ONU en 1997, à la suite des délibérations de la Commission de l'ONU pour la prévention du crime et la justice pénale. Le Groupe de Lyon a continué d'élaborer des procédures internationales et des mesures de coopération au sein du G-8 et avec d'autres pays.

Initiatives nationales

Le Canada a fait des efforts considérables pour fournir aux organismes responsables de l'application de la loi les outils dont ils ont besoin pour combattre le crime organisé. En vertu de nouvelles dispositions législatives entrées en vigueur l'an dernier, la participation aux activités d'une organisation criminelle est une infraction pénale. Des dispositions pertinentes du Code pénal donnent à la police, aux procureurs et aux tribunaux un éventail de nouveaux pouvoirs face aux gangs et aux criminels organisés. Des opérations policières spéciales d'infiltration ont aussi été rendues possibles par l'adoption, en 1997, de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et de la *Loi visant à améliorer la législation pénale*.

Le Canada a pris de nombreuses mesures, sur le plan national, pour lutter contre le crime organisé, y compris les activités criminelles internationales et le blanchiment de l'argent. Il a récemment renouvelé son Initiative anti-contrebande afin d'appuyer et d'orienter les efforts de la Gendarmerie royale du